



Communiqué

Berne, le 16 septembre 2015

Les trois Eglises nationales sont prêtes au changement

Les trois Eglises nationales prennent avec satisfaction connaissance de la claire décision du Grand conseil du canton de Berne de faire évoluer les relations entre les Eglises et l'Etat dans le cadre de la Constitution cantonale en vigueur. Elles sont également disposées à participer activement à ce processus. Assurer le financement des postes pastoraux d'une part et placer aussi les prestations qu'elles fournissent sur une base solide constituent leurs deux objectifs prioritaires.

Le Grand Conseil (Parlement) du canton de Berne s'est intensément confronté au rapport «Ad!vocate / Ecoplan» consacré aux relations entre l'Eglise et l'Etat et a débattu des principes directeurs que le Conseil exécutif a élaborés sur cette base. Le Parlement a décidé de faire évoluer les relations entre l'Eglise et l'Etat sur la base de la Constitution actuellement en vigueur et dans le cadre d'une révision totale de la loi sur les Eglises.

Les Eglises nationales acceptent de reprendre à l'avenir l'engagement de leurs ecclésiastiques. A cette fin, il convient d'élaborer un nouveau système de financement, qui, d'une part, respecte les droits juridiques historiques des Eglises et, d'autre part, prenne en considération les prestations dispensées en faveur de l'ensemble de la collectivité.

En prélude au débat parlementaire, le Synode (législatif) et le conseil synodal (exécutif) de l'Eglise évangélique-réformée, le conseil synodal de l'Eglise catholique romaine appuyé par sa base ainsi que la commission de l'Eglise catholique-chrétienne avaient clairement fait savoir que les Eglises étaient prêtes à refonder les relations entre le canton et les Eglises nationales en tenant compte de l'évolution du contexte sociétal et à les adapter à une culture moderne de l'Etat. Elles avaient en particulier rappelé qu'en tant qu'Eglises nationales ouvertes à tous, leur action s'adressait aussi aux citoyennes et citoyens sans attache confessionnelle, contribuant ainsi à la cohésion sociale et à la paix religieuse. Elles avaient également fait valoir – comme cela d'ailleurs a été relevé dans le rapport d'experts –, que tout l'argent investi dans les Eglises nationales l'était au bénéfice de la collectivité dans son ensemble.



A l'issue du débat au Grand Conseil, les directions des Eglises constatent avec satisfaction que leurs prestations n'ont pas été remises en question et que leur engagement dans de nombreux secteurs importants de la vie sociale est apprécié. Elles sont de ce fait convaincues que c'est le bon moment pour procéder aux adaptations de leurs relations avec le canton dans la perspective des défis de demain; elles estiment par ailleurs que le rapport du groupe d'experts constitue à cette fin une bonne base. Elles constatent aussi que le partenariat avec le canton est intact. Elles relèvent par ailleurs la volonté manifestée par une large majorité du parlement selon laquelle ce travail de réorientation des relations entre l'Eglise et l'Etat ne doit pas se résumer à un nouvel exercice d'économies. Toutes les parties sont donc maintenant appelées à se mettre ensemble pour créer quelque chose de nouveau et développer ce qu'il y a de bénéfique dans la collaboration actuelle.

Andreas Zeller, président des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, a affirmé que les Eglises réformées allaient concrétiser le mandat qui leur était imparti avec tout l'engagement que cela supposait. Il est convaincu que des solutions d'avenir peuvent être maintenant élaborées dans le respect des intérêts des deux parties. Sa confiance dans une issue favorable à ce processus repose sur la conviction que les Eglises ne sont pas uniquement l'œuvre de l'humain.

Josef Wäckerle, président du Conseil synodal de l'Eglise catholique-romaine du canton de Berne, estime que l'évolution proposée a un sens dans la mesure où elle se concentre sur les changements les plus urgents et que sa mise en œuvre se fera dans une procédure par étapes.

Contacts:

Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, kommunikation@refbejuso.ch,
Téléphone 031 340 24 24

Eglise catholique romaine du canton de Berne, kommunikation@kathbern.ch,
Téléphone 079 719 80 97

Eglise catholique-chrétienne du canton de Berne, secrétariat
Téléphone 031 301 06 55